

# CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL

Site de Romans-Sur-Isère  
Cité de la musique  
3 quai Sainte-Claire - Romans-sur-Isère  
Tél : 04 75 02 26 42  
citemusique-romans.com

Horaires d'ouverture du secrétariat  
Du lundi au vendredi : 13h30 - 17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h30

# CHAM

Classes à Horaires  
Aménagés Musique  
**Romans-sur-Isère**

## RÉUNION D'INFORMATION

Lundi 4 avril 2022 à 18 h 45 - Cité de la musique - Site de Romans-sur-Isère  
Concert de fin d'année samedi 11 juin à 14 h - Théâtre Jean-Vilar

Ouvertes aux élèves motivés par la pratique musicale, les classes à horaires aménagés musique (CHAM) permettent de coordonner plus harmonieusement scolarité et pratique artistique. Pour cela, les enfants bénéficient d'un aménagement de leur temps scolaire.

## CLASSES CONCERNÉES

### CHAM SECONDAIRE > DE LA 6<sup>e</sup> À LA 3<sup>e</sup>

#### Collège André-Malraux

1 avenue Georges Pompidou

26100 Romans-sur-Isère

Tél. 04 75 02 12 55

college-malraux-romans.web.ac-grenoble.fr

L'enseignement général est dispensé au collège André-Malraux. L'enseignement artistique est assuré à la Cité de la musique deux après-midi par semaine (lundi et vendredi).

Les élèves sont accompagnés par un surveillant du collège, du collège au conservatoire, après la cantine, et sont libérés à la fin de leurs cours au conservatoire.

Le suivi de la scolarité est assuré par deux enseignants référents du conservatoire et du collège.

L'inscription en CHAM ne permet pas de suivre les options latin ou bi-langue, bi-langue euro. Le latin peut être suivi par le CNED.

Les élèves hors secteur du collège Malraux souhaitant une inscription en CHAM, doivent demander une dérogation au motif de parcours scolaire particulier (se renseigner auprès de l'école de votre enfant pour la démarche à suivre et le calendrier)

À l'issue de la classe de 3<sup>e</sup>, les élèves des classes à horaires aménagés musicales auront accès à toutes les filières de l'enseignement général ou technologique.

## CONCERT

Un concert avec l'ensemble des élèves clôture l'année.

**le samedi 11 juin 2022 à 14h au théâtre Jean-Vilar à Romans-sur-Isère.**

## RÉUNION D'INFORMATION

**Lundi 4 avril 2022 à 18h 45**

Cité de la Musique

## INSCRIPTION

Le dossier d'inscription sera disponible en ligne sur le site du collège André-Malraux **à partir du 4 avril 2022** et en version papier auprès du secrétariat du collège.

**Retour des dossiers au plus tard le 5 mai 2022.**

Le dossier doit être remis au collège dûment rempli et accompagné des pièces demandées.

## ADMISSIBILITÉ

**Tests d'admission :** pour les enfants encore non inscrits au conservatoire, un test de formation musicale et un entretien de motivation auront lieu **mardi 10 et mercredi 11 mai 2022**

**L'admission définitive** est prononcée par une commission mixte réunissant l'Inspection Académique (Ministère de l'éducation nationale) et le conservatoire qui aura lieu **jeudi 19 mai 2022.**

Un courrier notifiant la décision sera ensuite envoyé aux familles.

## FRAIS DE SCOLARITÉ

Une fois admis en classe CHAM, l'enfant doit s'inscrire au conservatoire en s'acquittant des droits d'inscription (16 €) puis, en cours d'année, des frais de scolarité calculés en fonction du quotient familial et du secteur géographique d'habitation.